

Voici dépêche AFP diffusée lundi en début d'après-midi

Police-armes,PREV

Sarkozy entend distribuer largement le Taser, pistolet paralysant non létal (AVANT-PAPIER)

Par Nicolas GAUDICHET

=(PHOTO)=

PARIS, 19 sept 2005 (AFP) - Le ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy, qui assistera mardi à Paris à une démonstration du Taser X 26, souhaite distribuer largement aux forces de l'ordre ce pistolet paralysant non létal, qui maîtrise la personne touchée en lui ôtant tout contrôle de ses muscles avec une décharge électrique.

Plusieurs unités (GIPN, GIGN, Raid, Bac) ont déjà reçu "quelques centaines" de Taser. En 2007, le ministère compte en livrer environ 3.000, notamment aux Brigades anti-criminalité (Bac), à l'instar de celle à qui rend visite M. Sarkozy.

"A terme, on aimerait qu'il y ait un Taser dans chaque véhicule d'intervention", relève-t-on au ministère. Ce qui représenterait plusieurs dizaines de milliers de pistolets d'un coût, selon le constructeur, d'un millier d'euros pièce.

Un appel d'offres européen doit prochainement être lancé pour ce pistolet, dont le fabricant américain est en situation de quasi-monopole.

Selon le fabricant, cette arme a permis, là où elle est utilisée, de réduire de 67 % les blessures aux suspects et de 82 % celles aux policiers. Quand un tir avec une arme classique fait mouche six fois sur dix, le Taser, utilisé par une cinquantaine de policiers, atteint sa cible presque à coup sûr (94,7 %) grâce à son système de visée par laser.

"Le Taser permet de maîtriser des individus violents et armés sans employer d'arme létale. Il fait tomber le niveau de violence générale. Aujourd'hui, pour maîtriser un type saoul, qui vient de battre sa femme, il faut y aller à mains nues", explique un responsable policier.

Dans les cités sensibles, le Taser "va permettre aux fonctionnaires de cesser de perdre la face, en disposant d'un moyen de se faire obéir", renchérit un policier.

Efficace jusqu'à 6,50 mètres, le Taser envoie deux dards sur le suspect, lui administrant une décharge de 50.000 volts qui agit sur son système nerveux et le tétanise quelques secondes. Il ne souffre ensuite d'aucun effet secondaire, assure-t-on.

Selon l'Intérieur, le risque est une lourde chute, d'où les précautions à prendre par les utilisateurs qui recevront une formation spécifique. Il s'agit de s'assurer que la cible n'est pas en surplomb d'un immeuble ou d'un escalier.

Le faisceau rouge du laser et le bruit de son arc électrique sont également dissuasifs, relève-t-on.

Pour le syndicat des commissaires et des hauts fonctionnaires de la police nationale (SCHFPN), le Taser est une "arme anti-bavure". Mais plusieurs organisations de défense des droits de l'Homme ont émis des réserves, comme Amnesty International, qui a demandé une étude indépendante sur ses effets.

L'usage du pistolet paralysant par des policiers de Miami contre des enfants ou par des soldats lors d'interrogatoires à Abou Ghraïb (Irak) ont suscité la polémique aux Etats-Unis.

Mais, selon l'Intérieur, de tels dérapages sont à exclure en France car il ne sera "pas possible

de l'utiliser sans laisser de trace". Les Taser de la police française sont dotés d'une "boîte noire" : chaque utilisation (date, heure, durée de la décharge) est inscrite dans l'appareil.

Une micro-caméra et un système d'enregistrement audio se déclenchent dès que le pistolet est utilisé. Les images, comme celles des caméras embarqués expérimentées depuis plusieurs mois dans des véhicules de Bac, seront utilisées en cas d'accusation de dérapage policier.

Après le flashball (lançant des balles en caoutchouc), le Taser est un autre de ces équipements non létaux dont entend se doter la police française qui réfléchit également à un dispositif permettant d'immobiliser un véhicule.

ng/pmg/ds